

La Télésurveillance

Généralités



La télésurveillance s'adresse à toutes les personnes et à tous les professionnels désirant sécuriser leur domicile ou établissement 24h/24h et 7j/7j par l'intermédiaire du réseau téléphonique commuté qui les dessert.

L'abonnement

Le raccordement de votre installation sera effectué par l'installateur de votre système d'alarme. Dès la fin des essais concluants effectués entre ce technicien et notre centre, vous serez géré par notre service

La Centrale de Télésurveillance

Opérationnelle 24 heures sur 24, la centrale de télésurveillance identifie le signal d'alarmes (vol, incendie, agression coupure secteur, batterie basse, etc) transmis par votre équipement. Dès réception du signal le centre procède à un contrôle par « contre appel » en composant le numéro d'appel des locaux télésurveillés, ou aux numéros mentionnés sur la fiche de consigne jointe à votre dossier et établie avec vous.



En cas de réponse: Le centre prend connaissance des causes et identifie la personne (Mot de passe). Si la personne est correctement identifiée, la levée de doute est effectuée. Il n'y a pas de suite à donner.

En cas de non réponse: (non réponse, oubli du mot de passe) Le Centre envoie un INTERVENANT sur place ou (à votre choix) prévient les personnes ou les services locaux que vous aurez désignés.

Procédures diverses

Différentes procédures sont prises en compte et mises en place avant la signature du Contrat.

Etablissement des CONSIGNES: Sont inclus l'élaboration du contrat, le déplacement pour la prise de consignes, la réalisation des schémas des lieux et de leur plan d'accessibilité...

Dépôt et Conservation des CLES: Dans le cas où vous décidez de nous les confier, des procédures sont mises en place, afin de conserver ces dernières dans les meilleures conditions de sécurité possibles (enveloppes indéchirables, contrôle journalier, mise en place de porte-clés anonymes et codés, etc...)